



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix-neuf heures, les Membres composant le Conseil Municipal du Plessis-Robinson, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt novembre 2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis exceptionnellement à la Maison des Arts, au nombre de vingt-huit sous la présidence de M. Jacques PERRIN, Maire.

PRESENTS :

J. PERRIN, Maire,

B. BLOT, C. HAMIAUX, M. NGUYEN, F. TOUADI, C. MARE DUGUER, A. CHEVRIE, E. DUBOIS, F. DUCHESNE, A. LARREGLE, B. FOISY, C. AUMONT, P. PEMEZEC, S. BORIE, J. VIRE, C. VASSELIN, C. HAYS, L. ROULOIS, F. JAN EVANO, S. DESMANGLES, S. PALUMBO, S. HAMDY, A. NEDJAR, J. MALARDEL, M. SIFFERT SIRVENT, C. LEROY, N. LAUNAY, J-P. HUTEAU.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de TRENTE CINQ.

EN RETARD EXCUSES :

B. ROBIN en retard excusée est arrivée à 19h03 et avait donné pouvoir à C. HAMIAUX,
E. MORICEAU LEVEQUE en retard excusée est arrivée à 19h09 et avait donné pouvoir à S. HAMDY

EN RETARD :

C. PECRIAUX est arrivé à 19h06

ABSENTS EXCUSES :

N. LEANDRI absente excusée avait donné pouvoir à P. PEMEZEC
C. GASNIER absente excusée avait donné pouvoir à C. VASSELIN
R. AOUCHICHE absent excusé avait donné pouvoir à C. HAYS
C. CARCONE absente excusée avait donné pouvoir à J-P. HUTEAU

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

P. PEMEZEC et C. HAMIAUX (POINT N° 11)

Secrétaire de séance : M. SIFFERT SIRVENT

12. Finances – Budget Ville – Exercice 2020 – Modification du tableau des subventions - Approbation

Vote à main levée

Vote : 31 POUR – 2 ABSTENTIONS - 2 CONTRE

13. Finances - Budget Ville - Exercice 2020 - Décision modificative – Autorisation

Vote à main levée

Vote : 31 POUR – 2 ABSTENTIONS - 2 CONTRE

**14. Finances - Indemnité de conseil versé à la Trésorière Municipale au titre de l'année 2019
Approbation**

Vote à main levée

Vote : 34 POUR – 1 ABSTENTION

15. Correspondant défense - Désignation

Pour un vote à main levée : UNANIMITE (35 POUR)

Vote à main levée

Vote : UNANIMITE (35 POUR)

J. VIRE est désigné correspondant défense

**16. Personnel Municipal - Affaires juridiques - Liste des emplois et conditions d'occupation des
logements de fonction – Approbation**

Vote à main levée

Vote : UNANIMITE (35 POUR)

**17. Personnel municipal – Recrutement d'un chargé de mission de gestion de proximité sociale et
urbaine – Approbation**

Vote à main levée

Vote : UNANIMITE (35 POUR)

18. Personnel Municipal - Modification du tableau des effectifs du personnel permanent Approbation

Vote à main levée

Vote : 33 POUR – 2 ABSTENTIONS

19. Voirie - Domaine public - Définition de la nouvelle longueur de voirie communale - Approbation

Vote à main levée

Vote : 33 POUR – 2 ABSTENTIONS

20. Questions diverses

Vœu relatif à la reconnaissance de la République d'Artsakh (haut Karabakh)

Vote à main levée

Vote : UNANIMITE (35 POUR)

3 questions du groupe « Un souffle nouveau pour le Plessis-Robinson »

5 questions du groupe « Ambition Citoyenne »

21. Décisions

22. Numéro de décision	Intitulé	Signature du Maire	Envoi Préf.
DECISION 2020 - 041 -	Autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable	28/08/2020	28/08/2020

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre son soutien financier aux écoles privées fréquentées par des Robinsonnais et à l'association Plessis-Bienvenue, ainsi qu'à l'association PAL.

Concernant les écoles privées, le montant de la subvention par enfant et par an a été fixé à 304,90€.

Le nombre d'enfants Robinsonnais concernés est de 134.

Le montant total des subventions aux écoles s'élève donc à 40.856,60€.

Suite à une demande de l'association Plessis-Bienvenue, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 4.000 €.

Pour faire face à ses obligations, l'association PAL a besoin d'un complément de subvention de 315.000€ pour 2020.

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 15.000 € à la commune d'Erevan, capitale de l'Arménie dans le cadre de la solidarité humanitaire, pour aider à la reconstruction des territoires qui ont été touchés par la guerre, malgré le cessez-le-feu qui vient d'être annoncé.

Les crédits, nécessaires au mandatement, seront imputés au chapitre 65 (compte nature 657 fonction 213 pour les écoles, fonction 025 pour l'association Plessis-Bienvenue, fonction 33 pour le PAL et 041 pour la Ville d'Erevan).

13. Finances - Budget Ville - Exercice 2020 - Décision modificative – Autorisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser un certain nombre de transferts et ouvertures de crédits, liés à des ajustements de fin d'exercice.

En dépenses réelles de fonctionnement, il est proposé des ouvertures et transferts de crédit, pour un montant total de 374.856,60€ pour financer le soutien de la Ville au secteur associatif et à la commune d'Erevan (Voir modification du tableau des subventions de ce jour).

Toujours en dépenses réelles de fonctionnement, il est également nécessaire d'ouvrir 30.000 euros de crédits supplémentaires au chapitre 67 (Charges exceptionnelles) pour le compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs).

Les autres mouvements (d'ordre) concernent des loyers encaissés en recettes de fonctionnement qui servent à baisser une dette (en dépense d'investissement) via le virement de la section de fonctionnement (dépense) vers la section d'investissement (Recette), pour un montant de 31.373,00€ (opération d'ordre c'est-à-dire sans mouvement de fonds).

En investissement, il est proposé d'ajuster l'emprunt en recette et d'anticiper un certain nombre de dépenses (Travaux, acquisitions, Indemnités à verser, divers...) pour un montant total de 6.861.582,00€.

En mouvement d'ordre en investissement, une opération dite « patrimoniale » est prévue pour un montant de 441.000€, liée au paiement à terme d'une acquisition foncière sise 118 rue de Malabry.